



ENDURANCE PASSION 13

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE « ENDURANCE PASSION 13 » 11 SEPTEMBRE 2022

Lieu : Restaurant la Pinède, Bd Piot – 13008 Marseille
25 membres présents sur 46 membres
28 votants (25 présents + 3 procurations)
Président de séance : Guillaume WATTINNE
Rapporteuse : Nathalie VOUTIER

La séance débute à 18h50.

1- Rapport moral du Président

Après quelques citations et annonces, le Président dresse un bilan très satisfaisant de la saison 2021/2022.

Les principaux évènements internes et externes auxquels ont participé les atars sont rappelés :

Evénements organisés par EP13 :

- Le « MIM of Porquerolles » mini iron man (septembre 2021)
- La « Guirlande du Puget » suivie de sa soirée festive à la Pinède (décembre 2021)
- La « Ballade au Clair de Lune » (juillet 2022)

Evénements externes ayant donné droit à une aide financière EP13 versée aux atars participants :

- Madrid (marathon, semi-marathon et 10 km) en avril 2022
- Le Lozère Trail en juin 2022

Les évènements à venir de la saison 2022/2023 sont énumérés :

- Week-end du 1^{er} octobre : « MIM of Porquerolles » 2022
- Samedi 17 décembre : « Guirlande du Puget »

ENDURANCE PASSION 13

Il signale que Guillaume G. et Cathy G. proposent d'organiser un week-end « trail » chez eux à Orcières. Le président les en remercie vivement au nom de tous et indique que, au regard du calendrier, une date sera à trouver entre février et mars 2023.

Il informe l'assemblée que le partenariat avec le groupement LES THEATRES est reconduit pour la saison 2022 / 2023 ce dont il remercie sa représentante, Manu TAGAWA présente dans l'assemblée.

Il souligne que c'est ainsi que, avec bonheur et fierté, seront arborés les maillots, le rose ou le blanc, conçus l'année passée à l'effigie de notre partenaire et que c'est aussi grâce à ce partenariat que le club pourra, comme l'an dernier, apporter une aide financière aux atars participants aux courses 2023 « labellisées EP13 » (a priori un événement « nature » et un événement « bitume »).

Les courses labellisées EP13 sont des courses choisies par un vote qui départage les événements proposés par tout membre et retenus par le Comité Directeur avec avis de l'entraîneur, sur une base multi critères.

2- Rapport financier du Trésorier

2.1 – Bilan financier au 31 août 2022

Le trésorier présente le bilan financier de la saison écoulée allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Recettes

44 cotisations ont été enregistrées (2.275 € droits d'inscription inclus) ainsi que le prix de 5 licences FSGT (180 €), ce qui, ajoutés à des recettes diverses (421 €) et à la trésorerie disponible en début de saison (4.667 €), totalisent 7.543 €.

Dépenses

Ces fonds ont été employés au cours de la saison à hauteur de 4.164 €, dont :

- AIDE FINANCIERE (1.500 €) distribuée aux participants du Rock n'Roll Marathon de Madrid et du Trail de la Lozère,
- FSGT (477 €) incluant le coût de la préparation au diplôme fédéral entraîneur 1^{er} degré suivie par Hocine (80 €) et des 6 licences réglées à la FSGT (215 €) comprenant celle de Hocine prise en charge par le club,
- FRAIS BANCAIRES facturés par la Caisse d'Epargne (219 €)
- AVANCES SUR 5 DOSSARDS MAC 2022 (322 €) à rembourser par les intéressés
- FRAIS ORGANISATION événements internes (1.646 €)

Solde au 31 août 2022

Le solde bancaire au 31 août 2022 est ainsi créditeur à hauteur de 3.379 €.

Le trésorier souligne que 5 dossards Marseille- Cassis pris par le biais de la FSGT ont été payés par le club et qu'il se rapprochera des personnes concernées pour leur demander le remboursement (rappel 62 € pour les licenciés FSGT et 65 € pour les non licenciés).

Il est demandé par le Président de bien vouloir voter le quitus de ces recettes et dépenses.

Résultat du vote : Quitus est donné à l'unanimité (28 voix / 28)

2.2 – Comptes prévisionnels 2022/2023

Recettes prévisionnelles (4.000 €)

Le Trésorier annonce un montant prévisionnel de 2.000 € au titre du sponsoring du groupement Les Théâtres et remercie sa représentante pour son implication dans ce partenariat.

Le montant prévisionnel des cotisations et droits est arrêté prudemment à 2.000 €.

Il demande - pour le règlement des cotisations pour cette nouvelle saison (*60 € ou 20 € selon l'activité + 15 € en cas de 1^{ère} adhésion + licence FSGT facultative 37,15 €*) – de privilégier le virement ; le RIB du club étant indiqué dans le formulaire d'inscription ou de renouvellement d'inscription (site officiel EP13) et dans le mail reçu après validation.

Dépenses prévisionnelles (4.101 €)

Ce montant se décline selon les mêmes postes, étant observé que le remboursement des dossards Marseille Cassis par les intéressés est traité par compensation avec des aléas de dépenses.

2.3 - Vote

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir s'exprimer sur ces comptes et de les approuver.

Résultat du vote : Quidus est donné à l'unanimité (28 voix / 28)

3- Rapport sportif du coach

Hocine nous informe qu'il vient d'obtenir son diplôme BF1 animateur hors stade, aboutissement de 6 séances de formation dont le contenu l'a totalement satisfait (applaudissements nourris de l'assemblée).

Il remercie les atars pour leur assiduité aux entraînements et dévoile que « [sa] source de motivation c'est [nous] ».

Il a fait le compte des participations aux courses et parvient à une moyenne de 1,4 course/mois, avec de surcroît, au minimum, un podium femme et/ou homme par course. Il félicite donc celles et ceux ayant fait des podiums et encourage ceux qui n'en ont pas (encore) fait à en viser.

Pour cette nouvelle saison, la préparation a démarré fin août.

Les prochaines courses en vue :

- 25/09 : Carro – Carry
- 30/09 : trail de Porquerolles – 01/10 : MIM of Porquerolles
- 08/10 : Algernon
- 30/10 : Marseille Cassis
- 6/11 : ronde des Vignes
- 20/11 : Ekiden à Borely
- 3/12 : SaintéLyon (26, 44 ou 72 km)
- 17/12 ; Guirlande du Puget (pour coureurs et marcheurs)

La liste prévisionnelle des marathons/semi/10kms qui sera soumise au vote des atars comprendra pour cette saison :

- Madère (22/04/23)
- Cracovie (23/04/23)
- Leipzig (23/04/23)
- Rhodes (30/04/23)
- Var / Provence Verte (Brignoles) : 06/05/23

La préparation se fera sur 10 semaines et il conseille de faire d'autres sports (natation, vélo) en complément de la course à pied.

Les entraînements hebdomadaires spécifiques restent fixés, sauf contordre, le mardi et le mercredi soir. Concernant les sorties longues du week-end :

- Hocine proposera comme à l'accoutumée le lieu de rendez-vous ainsi que le programme du jour via le groupe WhatsApp principal.
- Guillaume W se propose d'organiser, parallèlement, à partir du même lieu fixé par Hocine et pour une durée de sortie identique, des marches « sportives » qui s'adressent notamment aux blessé(e), ou pas, en phase de récupération, ou pas.

4- Section randonnée

Caroline se fait la porte-parole de Christine (organisatrice des sorties rando) qui n'a pas pu être présente.

Six randonnées ont eu lieu la saison passée (nov, janv, fév, avril, mai, juin). L'objectif de la saison est de faire une sortie par mois, à la journée (9h30 – 16h environ avec pique-nique mais on ne dévoile pas le fait qu'en général en plus du pique-nique que chacun amène il y a l'apéro et le café partagé). La prochaine aura lieu le 25/09 avec au programme les 3 calanques Sormiou , Morgiou, Sugitton.

L'organisation d'un WE marche (sur 2 jours) est évoquée et recueille l'enthousiasme de l'assemblée.

5- Elections

5.1 – Comité Directeur

9 candidats se sont déclarés pour 9 postes (maximum) : Jean Luc Amouyal, Nathania Cahen, Elsa Coche, Caroline Daniel, Nathalie Romano, Franck Roux-Aymard, Michel Tagawa, Nathalie Voutier, Guillaume Wattinne.

Résultats du vote (28 votants) :

25 voix Elsa Coche

26 voix Nathalie Romano

28 voix : tous les autres candidats

5.2 – Le Bureau et son Président

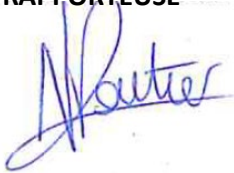
Le comité s'est immédiatement réuni pour élire les membres du **Bureau et son Président**.

Ont été élus à l'unanimité

Président : Guillaume Wattinne,
Vice-Président : Franck Roux Aymard
Trésorier : Jean Luc Amouyal
Secrétaire : Nathalie Voutier

La séance est levée à 20h30

LA RAPPORTEUSE



LE PRESIDENT DE SEANCE

